



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2021
Législature 2020 - 2025

Bureau du Conseil municipal

Mme Paola DI ROMANO TORRES LEON (Alternative communale), Présidente
M. Roland SUTTER (PLR), vice-Président
M. Julien LEVY (Vert'libéraux), 1^{er} Secrétaire
M. Anthony GIANNASI (PDC), 2^{ème} Secrétaire

Membres du Conseil municipal

M. Pierre AMBROSETTI (PLR)	M. Jean-Marie HAINAUT (PLR)
Mme Ladan AZARM AZARPEY (PLR) <i>arrivée à 19h33</i>	M. André KAELIN (PDC)
M. Darius AZARPEY (PLR)	Mme Béatrice LEITNER-RIAT (PDC)
M. Norberto BIRCHLER (PLR)	M. Marc OBERSON (PDC)
Mme Christine BOUVIER (PLR)	Mme Patricia REYMOND (PLR)
M. Emmanuel CURTET (PDC)	Mme Ruth VESTI (PDC)
Mme Chantal DE SENGER (PLR) <i>excusée</i>	M. Laurent WISLER (Alternative communale)
M. François FREY (PLR)	M. Guy ZWAHLEN (PLR) <i>arrivée à 19h23</i>
Mme Fabienne GAUTIER (PLR)	M. Stephan ZWETTLER (PLR)
M. Sébastien GINDRAUX (Vert'libéraux)	

Membres du Conseil administratif

M. Philippe THORENS (PDC), Maire
Mme Carole LAPAIRE (PLR), Conseillère administrative
M. Marcel GOEHRING (PLR), Conseiller administratif

Mme la Présidente ouvre la séance à 19h00. Elle salue Monsieur le Maire, Madame la Conseillère administrative, Monsieur le Conseiller administratif, le personnel administratif, ainsi que le public. Elle souhaite à tous une cordiale bienvenue à cette séance du 23 novembre 2021 qui se déroule à la salle communale en raison de la situation sanitaire.

Elle informe que Mme DE SENGER est excusée.

1. PRESENTATION DE LA FONDATION COMMUNALE IMMOBILIERE DE COLLONGE-BELLERIVE

La parole est donnée à M. Christoph BAUMANN, Président de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive (FICB).

M. BAUMANN présente cette fondation d'intérêt public communal, créée par la commune de Collonge-Bellerive en 2016, dont le but est l'acquisition, la construction et la gestion d'immeubles, afin de mettre à la disposition de la population, en priorité de Collonge-Bellerive, des logements de qualité à loyer raisonnable, ainsi que des locaux professionnels, commerciaux, artisanaux et d'intérêt général.

Il présente ensuite les membres du Conseil de fondation, tous présents dans la salle, et qui sont en fonction depuis le 1^{er} janvier 2021.

Il commence pour les quatre membres désignés par le Conseil administratif, dont un siège en son sein :

- Mme Carole Lapaire, en qualité de membre du Conseil administratif ;
- M. Thierry Lenoir ;
- M. Sébastien Nicollet ;
- Mme Eliane von Muralt Tournier.

Il présente ensuite les trois membres élus par le Conseil municipal, dont un au moins siège en son sein :



- Mme Ruth Vesti, en qualité de membre du Conseil municipal ;
- M. Christoph Baumann ;
- M. Marc Sengès.

Il indique que ce conseil de fondation a désigné, lors de sa première séance, les membres du bureau, soit :

- M. Christoph Baumann, Président ;
- Mme Ruth Vesti, vice-Présidente ;
- Mme Carole Lapaire, secrétaire.

Compte tenu de l'importante augmentation des activités de la FICB, M. BAUMANN indique que le Conseil a engagé une directrice, ainsi qu'un gestionnaire des opérations.

M. BAUMANN rappelle les biens constituant le patrimoine de la fondation :

- l'immeuble du Quadrilatère I (8-10 chemin du Pré-d'Orsat) – dotation communale en 2020 ;
- le parking public (sous le Quadrilatère I) - dotation communale en 2020 ;
- la Résidence des Crêts de Vézenaz (33 chemin des Rayes) – acquis par la FICB en 2020 ;
- l'immeuble du Quadrilatère II (14-16 chemin du Pré-d'Orsat) – dotation communale en 2021 ;

Il mentionne également un projet encore à l'étude sur la parcelle des Crêts de Vézenaz.

Mme la Présidente remercie M. BAUMANN pour cette présentation et demande s'il y a des remarques ou questions.

M. LEVY demande quelle est la politique de la fondation en matière d'environnement et développement durable dans les bâtiments existants et futurs, en particulier concernant la pose de panneaux solaires, chauffage, éclairage, ... notamment pour l'immeuble des Crêts de Vézenaz.

M. BAUMANN répond que ce bâtiment, actuellement chauffé au gaz, est déjà équipé de panneaux solaires, mais qu'une étude va être réalisée pour les nouveaux bâtiments. Au sujet de l'éclairage, il indique que des modifications sont en cours pour y installer des détecteurs et des luminaires adaptés SIG-éco 21, cela est déjà fait dans les parkings. Il ajoute que pour les nouveaux bâtiments et les futurs agrandissements il y a une volonté d'être beaucoup plus écologique.

M. THORENS précise que les deux bâtiments du Quadrilatère sont récents et donc à haute performance énergétique. De plus, ils sont alimentés par le chauffage à distance qui se trouve à l'école de Collonge.

Mme BOUVIER demande s'il existe une priorité pour les habitants de la commune lors de l'attribution d'un appartement.

M. BAUMANN répond par l'affirmative. Il ajoute que la FICB utilise à peu près les mêmes critères d'attribution que ceux de la commune. Il est toutefois précisé que la clientèle est très différente entre les immeubles du Quadrilatère I et II par rapport à celle de la résidence des Crêts de Vézenaz. Il n'y a pas de liste d'attente pour cette dernière, ce qui n'est pas le cas pour les immeubles du Quadrilatère I et II.

M. GIANNASI demande si un concours d'architecture sera réalisé pour le futur projet de construction à la résidence des Crêts de Vézenaz.

M. BAUMANN répond que cette question n'est pas encore à l'ordre du jour. Il faut d'abord passer par une modification de zone et étudier ce qui peut être fait.

M. GIANNASI revient sur une récente présentation d'un concept médico-social au sein de la résidence des Crêts de Vézenaz. Il demande où en est ce projet.

M. BAUMANN répond que ce projet dépendra des surfaces qui pourront être dégagées lors de la modification de zone.



M. THORENS tient à souligner l'excellente collaboration entre la fondation et la commune. Au sujet des attributions des appartements, il précise que les formulaires de demande de logement sont identiques à ceux de la commune. Il tient à remercier les membres du Conseil de fondation pour leur présence.

Pour finir, **Mme LAPAIRE** rappelle aux membres du Conseil municipal que Mme VESTI ou elle-même sont à disposition pour répondre à leurs éventuelles questions. Elle ajoute que lors de la commission Aménagement du 7 décembre prochain, la FICB sera présente pour échanger sur le futur et les projets.

Mme la Présidente remercie les membres du Conseil de fondation et passe ensuite au point suivant de l'ordre du jour.

Les membres du Conseil de fondation quittent la salle.

19h23 arrivée de M. ZWAHLEN.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Minute de silence en l'honneur de M. André Adank, ancien Conseiller municipal, décédé le 22 novembre 2021

Mme la Présidente annonce le décès de M. André Adank, survenu le 22 novembre 2021. M. André Adank fut Conseiller municipal du 1^{er} juin 1987 au 31 mai 1995. Il a été Président du Conseil municipal durant l'année de législature 1992-1993 et Président de la commission Aménagement durant tout son mandat. M. André Adank a également siégé au sein des commissions Scolaire, Sociale, Finances, ad hoc étude de la traversée de Vésenaz et Incendie et secours.

De la part des Autorités communales, **Mme la Présidente** présente ses plus sincères condoléances à sa famille et prie l'assemblée de se lever, afin de respecter une minute de silence en son honneur.

Courrier reçu le 29 octobre 2021 au sujet d'une demande d'installation de panneaux de signalisation 30 km/h ou d'un radar, ainsi qu'un éventuel trottoir, au chemin de Sous-Caran

Mme la Présidente informe de la réception de ce courrier et indique que le Conseil administratif s'est chargé d'y répondre.

Courrier reçu le 3 novembre 2021 de la part d'un habitant de la commune au sujet des commerces durant la phase de travaux du 95-105 route d'Hermance

Mme la Présidente informe de la réception de ce courrier. Elle indique que le Conseil administratif et les services de la mairie gèrent ce dossier et qu'une réponse a été adressée à cet habitant.

Courriel reçu le 15 novembre 2021 de la part de du Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs au sujet du retrait de l'Etat de la FASE, dans le cadre des transferts de charges Etat-communes

Mme la Présidente informe de la réception de ce courrier.

Elle invite les membres du Conseil municipal qui souhaiteraient prendre connaissance de ces différents courriers de s'adresser auprès du secrétariat du Conseil municipal. Elle passe ensuite au point suivant de l'ordre du jour.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2021

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques.

A la page 268, **M. CURTET** indique que la parcelle N°404 se situe entre le chemin du Manège et la route de Thonon et non pas entre le chemin de la Pallanterie et la route de Thonon.



Comme il n'y a plus d'interventions, **Mme la Présidente** demande à l'assemblée d'approuver le procès-verbal.

A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 2 novembre 2021.

Mme la Présidente aborde le point suivant de l'ordre du jour.

4. DECISION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES DU 20 OCTOBRE 2021 RELATIVE A LA RECONDUCTION DE L'ENVELOPPE EXTRAORDINAIRE DE 500'000 F DU FONDS INTERCOMMUNAL DESTINEE EXCLUSIVEMENT AUX INDEMNISATIONS POUR LE DOMAINE DE LA CULTURE SUITE A LA CRISE SANITAIRE COVID-19 SOUMISE AU DROIT D'OPPOSITION DES CONSEILS MUNICIPAUX (ARTICLE 79 DE LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DES COMMUNES B 6 05)

Mme la Présidente passe la parole à M. GOEHRING.

M. GOEHRING rappelle que les décisions de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises sont, en principe, traitées par la commission des Finances. Cette dernière émet un préavis qui est ensuite soumis au vote en séance plénière. Etant donné que la commission des Finances a été annulée et que le délai d'opposition est fixé au 9 décembre prochain, il a été décidé de voter cette décision sur le siège.

Au sujet de cette décision, **M. GOEHRING** explique que les indemnités prévues sont destinées en premier lieu à soutenir, en complément de celles déjà octroyées par les autres collectivités publiques et autres entités, les entreprises et acteurs culturels ayant subi des pertes financières causées par les mesures prises pour lutter contre l'épidémie du coronavirus. Il s'agit d'un montant de 500'000 F, prélevés dans le Fonds intercommunal qui est alimenté par la péréquation intercommunale. Il ajoute que les documents à ce sujet ont été mis à disposition sur CMNet.

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou remarques. Comme ce n'est pas le cas, elle soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui souhaitent recourir au droit d'opposition concernant la décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes du 20 octobre 2021 relative à la reconduction de l'enveloppe extraordinaire de 500'000 F du Fonds intercommunal destinée exclusivement aux indemnités pour le domaine de la culture suite à la crise sanitaire COVID-19, lèvent la main. »

A l'unanimité (20 non), le Conseil municipal renonce à exercer son droit d'opposition concernant la décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes du 20 octobre 2021 relative à la reconduction de l'enveloppe extraordinaire de 500'000 F du Fonds intercommunal destinée exclusivement aux indemnités pour le domaine de la culture suite à la crise sanitaire COVID-19.

5. RAPPORT DE COMMISSION

- **Environnement et développement durable du 9 novembre 2021**

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

À l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Environnement et développement durable du 9 novembre 2021.

19h33, arrivée de Mme AZARM AZARPEY.



Mme la Présidente indique que la décision relative à la sécurisation des arbres au bord des routes communales, préavisée favorablement par la commission, fait partie de la délibération relative au budget de fonctionnement 2022 qui sera votée au point N°7 de l'ordre du jour.

Mme la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

6. PROJET DE DELIBERATION

Il n'y a pas de projet de délibération.

7. ADOPTION DU BUDGET 2022

Avant de passer au vote des délibérations, **Mme la Présidente** demande s'il y a des remarques ou des questions sur le budget tel qu'il a été présenté lors de la précédente séance plénière. Ce n'est pas le cas.

Délibération 21-20 : Proposition du Conseil administratif relative à la fixation du taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2022

Mme la Présidente demande s'il y a des remarques ou des questions d'ordre général. Comme ce n'est pas le cas, elle soumet au vote l'entrée en matière : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur cette délibération 21-20, lèvent la main. »

A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 21-20 relative à la fixation du taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2022.

Mme la Présidente demande à M. LEVY de lire la délibération 21-20.

Après lecture de la délibération, et comme il n'y a pas de questions, **Mme la Présidente** soumet au vote la délibération 21-20 : « Que celles et ceux qui approuvent la délibération 21-20, lèvent la main. »

A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 21-20 relative à la fixation du taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2022.

Mme la Présidente passe à la délibération suivante.

Délibération 21-21 : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 867'200 F, destiné au versement de la contribution annuelle de la commune de Collonge-Bellerive au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises

Mme la Présidente demande s'il y a des remarques ou des questions d'ordre général. Comme ce n'est pas le cas, elle soumet au vote l'entrée en matière : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur cette délibération 21-21, lèvent la main. »

A l'unanimité (22 oui, la Présidente a voté), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 21-21 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 867'200 F, destiné au versement de la contribution annuelle de la commune de Collonge-Bellerive au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises.

Mme la Présidente demande à M. SUTTER de lire la délibération 21-21.

Après lecture de la délibération, et comme il n'y a pas de questions, **Mme la Présidente** soumet au vote la délibération 21-21 : « Que celles et ceux qui approuvent la délibération 21-21, lèvent la main. »



A l'unanimité (22 oui, la Présidente a voté), le Conseil municipal accepte la délibération 21-21 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 867'200 F, destiné au versement de la contribution annuelle de la commune de Collonge-Bellerive au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises.

Mme la Présidente passe à la délibération suivante.

Délibération 21-22 : Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2022, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Mme la Présidente demande s'il y a des remarques ou des questions d'ordre général. Comme ce n'est pas le cas, elle soumet au vote l'entrée en matière : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur cette délibération 21-22, lèvent la main. »

A l'unanimité (22 oui, la Présidente a voté), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 21-22 relative au budget de fonctionnement annuel 2022, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.

Mme la Présidente demande à M. GIANNASI de lire la délibération 21-22.

Après lecture de la délibération, et comme il n'y a pas de questions, Mme la Présidente soumet au vote la délibération 21-22 : « Que celles et ceux qui approuvent la délibération 21-22, lèvent la main. »

A l'unanimité (22 oui, la Présidente a voté), le Conseil municipal accepte la délibération 21-22 relative au budget de fonctionnement annuel 2022, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.

Au nom du Conseil administratif, **M. GOEHRING** remercie de la confiance témoignée par ce vote à l'unanimité de ce budget 2022 d'environ 40 millions. Il fait remarquer que les charges sont en progression, mais qu'elles sont compensées par des revenus également en progression. Il adresse aussi ses remerciements à tous les membres de la commission des Finances et particulièrement son Président, M. Azarpey, ainsi que la Secrétaire générale et le responsable des finances et de la comptabilité, pour leur travail sur ce budget 2022.

En tant que Président de la commission des Finances, **M. AZARPEY** met en évidence l'excellent travail mené par l'ensemble des personnes qui ont œuvré à l'élaboration et à l'aboutissement de cet exercice budgétaire. Il remercie le Conseil administratif, l'administration communale, le responsable des finances et de la comptabilité, ainsi que les membres du Conseil municipal. Il rappelle que ce budget est rendu possible grâce aux contribuables de la commune qui leur font confiance pour investir dans des infrastructures et offrir une qualité de vie comme rares régions.

Au nom du groupe PDC, **M. KAELIN** prononce le discours suivant.

« Madame la Présidente, Monsieur le Maire, Madame la Conseillère administrative, Monsieur le Conseiller administratif, Chers Collègues,

Pour ce deuxième budget de la législature 2020-2025, les membres de notre honorable Conseil municipal sont d'ores et déjà des experts du MCH2, des investissements à court et long terme, des prélèvements obligatoires imposés par le canton, des participations à l'ACG, au FIDU ou autres programmes de collaborations intercommunaux.

Pour cela il faut se souvenir du peu de remarques et questions posées lors du dernier Conseil municipal et de la présentation du budget.

La compréhension de toutes ces colonnes de chiffres a été très largement facilitée par le fait que le Conseil administratif et le Service financier de notre commune ont préparé un projet cohérent sur lequel



les commissions, puis la commission des Finances ont travaillé. Ce projet tient compte des revenus fiscaux et financiers qui malgré la crise Covid restent bons, voire excellents, et ont permis de soutenir des projets prévus au plan quinquennal, mais aussi de soutenir l'augmentation des places de crèches, le développement du service social ainsi que la création d'un poste pour la numérisation des documents et l'informatique.

Notre commune par ces développements marque sa position de leader sur la Rive gauche.

Certains projets restent cependant en suspens, comme par exemple le concept d'un IEPA, nombreux sont nos anciens qui espèrent pouvoir en bénéficier. Ce projet doit continuer à avancer de manière soutenue, de même que le concept d'une salle communale et l'extension des installations sportives.

Le budget est un exercice obligatoire de par la loi sur l'administration des communes. De nombreux éléments ne sont pas de notre décision, par exemple, le budget cantonal n'est pas voté, et peut-être ne le sera-t-il jamais laissant la place aux douzièmes provisionnels avec un suspense quant au principe de l'écrêtage, principe contre lequel les communes luttent avec énergie.

Comme prévu les années précédentes, nous restons sur une courbe de progression des charges, due à un changement de niveau de fonctionnement nécessaire de l'administration communale et une augmentation de la population qui reste modérée cette année encore, mais qui continuera sur sa courbe ascendante dans les années futures.

Nous avons la chance de vivre dans une commune riche, nous avons la responsabilité, non seulement de gérer un budget et une fortune, mais aussi de répartir ces biens en tenant compte des besoins de tous, du plus grand nombre, en protégeant ceux qui en ont le plus besoin, de poursuivre l'effort en rénovant nos écoles, en proposant à nos jeunes des programmes parascolaires constructifs et ludiques, en investissant dans le développement durable et les projets écologiques, en soutenant la culture.

A cet égard il est utile de connaître le message de M. Benoît Revaz, directeur de l'Office Fédéral de l'Energie qui rappelle que par leur proximité avec leur population, les communes doivent prendre le leadership de la lutte contre le réchauffement climatique et réaliser des projets mettant en valeur le potentiel des énergies renouvelables. Il faut aussi penser au respect de la biodiversité, un éclairage différencié permettant de diminuer la pollution lumineuse.

Le travail en commission des Finances, a été grandement facilité par la préparation effectuée par notre Ministre des finances, M. Marcel Goehring, par les Conseillers administratifs, par le responsable des finances et de la comptabilité, ainsi que par l'efficacité de toute l'administration municipale, en particulier la secrétaire générale.

Qu'ils en soient toutes et tous vivement remerciés. Nous sommes très reconnaissants de la manière dont ce budget a pu être établi. »

Au nom de l'Alternative communale, **M. WISLER** prononce le discours suivant.

« Mesdames, Messieurs, les Conseillers administratifs et municipaux,

L'Alternative communale remercie le Conseil administratif, le Conseil municipal et toute l'administration communale pour le travail accompli dans le cadre de l'établissement de ce budget.

Tout d'abord, nous félicitons les commissions pour le travail effectué avec efficacité et enthousiasme et d'avoir ainsi validé les différents budgets pour l'année 2022.

L'Alternative communale est satisfaite que le budget demandé a été accepté concernant l'aide sociale. Par exemple, les allocations de rentrée scolaire pour les familles précaires de la commune de Collonge-Bellerive.

L'Alternative communale souligne avec reconnaissance que selon sa proposition pour lutter contre le harcèlement à l'école a obtenu un budget pour la mise en œuvre d'actions comme par exemple, le spectacle de Sonia Grimm offert par la commune.



Par ailleurs, nous approuvons aussi l'engagement de deux nouveaux postes à savoir dans le domaine juridique et des ressources humaines pour soulager l'administratif.

Continuons dans cette direction.

L'Alternative communale représente une partie de la population de notre commune et est de ce fait essentielle à son équilibre politique.

Je vous remercie pour votre attention. »

Au nom du groupe Vert'libéraux, M. **LEVY** prononce le discours suivant.

« Madame la Présidente, Monsieur le Maire, Madame la Conseillère administrative, Monsieur le Conseiller administratif, Chers collègues,

Tout d'abord, des remerciements sont de mise.

Je tenais à remercier au nom des Vert'Libéraux le Président de la commission des Finances, M. Azarpey, M. Goehring, notre Grand Argentier, les services de la comptabilité et enfin le Secrétariat pour leur aide précieuse à comprendre le budget et nous permettre de l'approuver aujourd'hui.

J'aimerais également remercier le Conseil administratif et toutes les équipes dévouées de la commune pour préparer ce budget et pour soutenir tous les jours nos communiens, dans cette période difficile.

Comme vous le savez, la transparence est une valeur centrale pour notre formation, et tout notre travail sur ce budget fut fait dans cet esprit.

Pour ce deuxième budget que nous votons, et malgré les difficultés auxquelles nous faisons tous face, nous avons dans ce budget 2022 plusieurs satisfactions. Tout d'abord, nous voyons l'année qui se termine avec des surplus confortables, et une année 2022 qui semble se profiler dans la même veine. Cette bonne gestion des deniers de nos contribuables, et l'attractivité de la commune, sont des raisons de se réjouir. Et d'être ambitieux pour amplifier cette attractivité économique et le bien-être de nos concitoyens. Nous voyons aujourd'hui avec la création de places de crèche, le développement du sport pour nos jeunes et bientôt, peut-être, avec une salle multi-sports et une piscine !

Nous voyons également dans le budget la participation de la commune au programme Eco-21 de vraies opportunités d'améliorer l'empreinte carbone, autant au niveau des bâtiments publics, appartenant à la commune, ou des incitations pour les privés.

Nous voyons avec satisfaction également des budgets pour relier les réseaux de pistes cyclables de la route de Thonon (zone Vésenaz) avec celle de la route d'Hermance (zone Collonge) – pour permettre à nos communiens et nos enfants de se déplacer en toute sécurité à travers toute la commune.

Il y a bien-sûr la pandémie qui continuera de nous occuper pour de longs mois et mêmes années, et qui restera, pour nous tous, une priorité dans ses impacts sur nos concitoyens, en particulier les plus fragiles.

Chaque chamboulement industriel et technologique a toujours été source d'inquiétudes et de dangers, mais également source de récompenses pour les pionniers qui montrent le. Collonge-Bellerive, une commune privilégiée, a cette opportunité. Il ne s'agit pas nécessairement de dépenser plus, mais d'investir différemment, en toute transparence, que ce soit :

- en rendant nos bâtiments publics ou sous l'autorité de nos Fondations communales auto-suffisants en énergie renouvelables, et pourquoi pas, même des sources d'électricité pour nos habitants*
- en encourageant la mobilité « 0 carbone » collective et individuelle;*
- en développant nos espaces de loisirs, comme la valorisation de nos accès au Lac facilement accessibles en transport.*

Nous nous réjouissons de voir que nous pouvons nous permettre d'être un de ces pionniers en Suisse et nous réjouissons d'y travailler avec vous en 2022 et au-delà. »



Au nom du groupe PLR, **M. HAINAUT** s'associe à tous les remerciements qui ont été formulés à l'égard du Conseil administratif, de l'administration communale et à l'ensemble des membres des commissions qui ont participé à l'élaboration de ce budget.

Il souhaite mettre en évidence, afin que chacun se souvienne, à quel point il n'est pas banal, en cette période incertaine, de voter à l'unanimité un budget équilibré de cette importance.

Il estime que ce résultat extrêmement satisfaisant, malgré ce contexte économique incertain, est le reflet de l'effort de chacun. Il est possible de maintenir aux habitants non seulement un niveau de prestations de haute qualité, mais encore de l'accroître. Il mentionne par exemple les nouvelles crèches, l'instauration d'un service social intercommunal et l'allocation de rentrée scolaire.

Il indique que cette capacité financière permet également de donner suite à des demandes légitimes de la part de l'administration communale, comme celles formulées cette année pour renforcer l'équipe en place, notamment avec l'engagement d'un-e directeur-riche des ressources humaines.

Il rappelle que pour obtenir de bons résultats financiers, la commune a la chance de compter sur une population favorisée qui, grâce la redistribution de l'impôt, permet de contribuer et de financer toutes ces prestations proposées. Il tient à rappeler que rien n'est acquis indéfiniment. Si la commune a la chance d'attirer des habitants à forte capacité financière, c'est aussi parce que les conditions sont favorables et il invite chacun à y être attentif. Il donne comme exemple les discussions actuelles au sein de la commission Aménagement au sujet du Plan directeur communal, notamment au sujet de l'intérêt de préserver une zone villa forte. Cela permet de continuer à rester attractif, non seulement pour les personnes fortunées, mais aussi pour l'ensemble de la population.

Il ajoute que la part des entreprises (personnes morales) est marginale. Il pense qu'il y a des possibilités de développer cela et le groupe PLR est déterminé à pouvoir accroître cette part. En effet, il pense que toutes les infrastructures créées sur la commune sont un bon moyen d'attirer des entreprises et d'augmenter cette part.

A propos de l'administration communale, il relève qu'il lui appartient d'utiliser les ressources qui lui sont mises à disposition de manière intelligente et agile. Elle doit s'adapter aux nouvelles données, aux nouvelles contraintes et s'assurer de la faire vivre de manière moderne. Cela peut-être en innovant, en changeant quelques habitudes et sans craindre de faire des propositions, notamment dans le fonctionnement. Il prend par exemple le recours à des jeunes de la commune pour aider sur certains dossiers qui a été apprécié.

Il relève également que la capacité financière de la commune est très étroitement liée à la priorisation des projets ; il n'est pas possible de tout réaliser. Il précise que les petits projets et les petites charges qui sont ajoutées viennent imperceptiblement grossir la charge de travail de l'administration communale qui légitimement demande ensuite des ressources supplémentaires.

Comme il n'y a plus d'interventions, **Mme la Présidente** poursuit l'ordre du jour.

8. PROJET DE RESOLUTION

Il n'y a pas de projet de résolution.

9. PROJET DE MOTION

Il n'y a pas de projet de motion.



10. QUESTIONS AU CONSEIL ADMINISTRATIF

Epicerie de Vézenaz

M. WISLER indique que l'épicier du chemin du Vieux-Vézenaz se plaint de l'absence de soutien de la commune durant la période COVID. **M. WISLER** s'étonne de cette remarque du fait que la commune a fait des actions pour les artisans et commerçants. Il demande que ce point soit vérifié.

M. GOEHRING répond que les locaux de cette épicerie n'appartiennent pas à la commune. Il se renseignera si l'épicier s'est manifesté afin de participer à l'opération des bons.

Place de jeux – chemin du Pré-de-la-Croix

M. WISLER signale que le nouveau système de fermeture du portail donnant côté route a été modifié dans le but de protéger les enfants, mais il ne fonctionne pas correctement. Il demande qu'une vérification soit faite.

M. GOEHRING transmettra cette information au département technique.

Collectif durabilité Collonge-Bellerive – vide-dressing adolescents, 20 novembre 2021

M. WISLER relaie que le vide-dressing organisé à la salle de la Terrasse par le Collectif durabilité a remporté un grand succès. Les organisateurs remercient la commune pour la mise à disposition de la salle.

M. GOEHRING le remercie pour cette information.

Sécurité informatique

M. BIRCHLER demande ce qui est prévu par la commune de Collonge-Bellerive ou par l'Association des communes genevoises pour faire face au piratage informatique. Il demande s'il existe un plan B en cas d'attaque, car il semble que les communes vaudoises réfléchissent à des options.

M. THORENS rappelle qu'il a déjà exposé la situation lors d'une précédente séance. Il précise qu'à Genève, les communes ont la chance d'être organisées au sein d'un groupement, le Service intercommunal d'informatique des communes genevoises (SIACG). Celui-ci est entièrement dédié à la gestion informatique du réseau communal, ce qui n'existe pas dans le canton de Vaud. Le SIACG porte une très grande attention aux différents aspects sécurité, même si le risque zéro n'existe pas. Il n'est pas au courant si un plan B existe au niveau du SIACG et il n'est pas certain que celui-ci communique à ce sujet.

M. BIRCHLER demande si ces informations sont valables également pour l'Etat civil.

M. THORENS répond par l'affirmative.

Association des villes genevoises

M. BIRCHLER fait référence à un article paru dans la presse au sujet de l'Association des villes genevoises et l'adhésion de certaines villes du canton de Genève. Il demande si cette association risque de remettre en question l'Association des communes genevoises (ACG) dans son ensemble.

M. THORENS répond que cette association existe déjà depuis quelques années. A ses débuts, un certain nombre de villes n'y avait pas adhéré et il avait été mis en évidence l'importance de s'assurer de garder l'ACG comme association principale.

M. GOEHRING complète en disant que l'ACG reste le groupement regroupant toutes les communes genevoises et qui est légitimée à ce niveau-là.

M. BIRCHLER ajoute que dans l'article de presse en question, il est mentionné que le but de cette association est de faire participer financièrement les autres communes à des infrastructures qui servent à l'ensemble du canton.

M. GOHRING répond qu'il s'agit de toute la discussion qui existe depuis plusieurs années au sujet de la péréquation intercommunale et du transfert des charges Etat-communes. Il indique qu'il est prévu avec le nouveau Président de l'ACG de rediscuter de toutes les différentes formes de péréquation.

Stationnement au niveau du Moulin de la Pallanterie

M. BIRCHLER souhaite savoir si les employés du Moulin de la Pallanterie bénéficient d'une dérogation particulière pour se stationner le long de la route de la Capite, entre les places de parking prévues pour le chargement des camions et la piste cyclable. Chaque matin, il constate que des véhicules empiètent sur la piste cyclable.

M. GOHRING répond qu'il n'y a pas de dérogation à sa connaissance, mais qu'il se renseignera.

Tribune Rives-Lac

M. CURTET indique l'existence d'un supplément de la Tribune de Genève qui se nomme « Tribune Rives-Lac », et qui relate la vie des différentes communes riveraines du Lac. Il constate que les communes de Versoix et de Collonge-Bellerive n'en font pas partie et se demande pourquoi. Vu que ce journal est distribué uniquement dans les communes partenaires, il pense que cela permettrait d'avoir une visibilité vis-à-vis des autres communes et d'avoir l'information sur l'actualité des communes voisines.

M. THORENS ne connaît pas l'historique de cette décision. Il rappelle que la commune publie son journal communal et qu'il s'agit peut-être d'éviter de multiplier les moyens de communication et la charge de travail qui en découle. Il se renseignera et reviendra sur ce point.

M. CURTET trouve intéressant d'avoir l'information sur ce qu'il se passe dans les communes voisines et réciproquement, ce qui n'est pas le cas avec le journal l'Echo.

M. THORENS a bien entendu la remarque.

Visibilité de la commune sur les réseaux sociaux

Mme GAUTIER revient sur une demande déjà faite au sein du Conseil municipal au sujet de la présence de la commune sur les réseaux sociaux. Pour revenir sur les propos de M. CURTET, cela permettrait à tous les habitants de connaître toutes les activités, manifestations, ... qui peuvent se passer dans la commune. Elle ajoute que de très petites communes dans le canton, en Suisse ou dans d'autres pays utilisent ce moyen de communication. Vu qu'il y a une personne attirée à la communication au sein de l'administration communale, elle demande s'il est possible que la commune soit sur les réseaux sociaux.

M. THORENS répond qu'il est effectivement souhaité mettre la commune sur les réseaux sociaux. La personne responsable de la communication doit se charger de préparer un concept sur ce point.

Mme la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour

11. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Remerciements

M. BIRCHLER remercie les membres du Conseil administratif et du Conseil municipal, ainsi que l'administration communale pour tous les mots de sympathie que sa famille a reçus à la suite du décès de sa maman survenu à Vézenaz il y a environ un mois.

Comme il n'y a plus de communications, **Mme la Présidente** passe au point suivant de l'ordre du jour.



12. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire.

Avant de passer à ses communications, **M. THORENS** se réjouit d'entendre parler M. HAINAUT d'agilité. Il indique qu'il s'agit d'un terme qui est actuellement beaucoup utilisé au sein de l'administration communale et il est persuadé que cela aura beaucoup d'échos.

Fraternoël – 24 décembre 2021

M. THORENS donne quelques explications sur cette manifestation qui a lieu, en principe, chaque année, le 24 décembre. Cette fête, organisée en collaboration avec les paroisses, se déroule sur la place de Vézenaz entre 11h et 14h. A cette occasion, une soupe est préparée la veille et servie par les membres du Conseil municipal et du Conseil administratif. Il relève qu'il s'agit toujours d'un moment très convivial et apprécié par les habitants.

Mme LAPAIRE ajoute qu'un repas est proposé à ceux qui viennent préparer la soupe le 23 décembre.

M. THORENS fait circuler le formulaire d'inscription

Echange avec le Conseil d'Etat

M. THORENS informe que le Conseil administratif a reçu le 2 novembre dernier la visite de M. Thierry Apothéloz, Conseiller d'Etat en charge du département de la cohésion sociale. Cette rencontre a été l'occasion d'échanger sur les différents projets en cours et futurs. Puis, le 19 novembre, le Conseil administratif a rencontré M. Serge dal Busco, Président du Conseil d'Etat. Ce rendez-vous a permis d'échanger notamment sur des projets d'ordre général, de routes, de mobilité, ...

Paniers de Noël distribués aux aînés

M. THORENS rappelle que ces paniers de Noël sont distribués aux aînés de la commune à partir de 80 ans. Ces paniers seront confectionnés le 13 décembre prochain, à la mairie, et à partir de 14h ils seront prêts à être distribués. Il indique que des bénévoles sont toujours les bienvenus.

Vaccin-Bus – 3 et 4 décembre 2021

Suite à une demande du canton de promouvoir la vaccination contre le COVID-19, **M. THORENS** informe que le Conseil administratif a accepté de recevoir le vaccin-Bus, devant l'école de Collonge, le 3 décembre, de 10h à 18h30, et le 4 décembre, de 9h à 17h, afin de se faire vacciner sans rendez-vous.

M. THORENS ayant terminé ses communications, **Mme la Présidente** passe la parole à Mme LAPAIRE.

Spectacle Par Le Moi de Sonia Grimm – 26, 27 et 28 novembre 2021

Mme LAPAIRE rappelle ce spectacle organisé à l'initiative de la commission Scolaire. Dans la mesure où il reste des places pour différentes représentations, elle informe qu'il a été décidé d'ouvrir les réservations aux communes voisines.

Remplacement d'arbres - Plage de la Savonnière

Mme LAPAIRE informe que la plage de la Savonnière sera fermée du 29 novembre au 17 décembre prochain, sauf les samedis et dimanches, pour le remplacement d'arbres. Elle rappelle que lorsque la plage de la Savonnière a été refaite, une trentaine d'arbres a été supprimée et remplacée. Cette fois-ci, une vingtaine d'arbres va être enlevée, puis immédiatement remplacée. Elle ajoute qu'il restera un dernier lot à remplacer dans 1-2 ans.

Association NOOPS – No Obsolescence programmée Suisse

Mme LAPAIRE informe que des points de récupération ont été installés dans trois réceptions de la commune, soit celle de la mairie, de la police municipale et de l'état civil, dans le but de récupérer d'anciens portables ou tablettes, afin de les recycler ou de réutiliser certains composants.

Course de l'Escalade – 5 décembre 2021

Mme LAPAIRE rappelle qu'environ 200 enfants des écoles de la commune sont inscrits à cette course. Comme les autres années, une tente de la commune sera mise à disposition, déjà le samedi pour les adultes, ainsi que le dimanche pour l'accueil et la restauration des enfants

Elle souhaite remercier M. SUTTER qui s'investi dans ce projet depuis plusieurs années, en collaboration avec l'APECOVE, et lui demande s'il souhaite ajouter quelques informations.

M. SUTTER précise que les coureurs sont évidemment les bienvenus déjà le samedi, mais cela nécessite la présence de bénévoles. Si des personnes sont intéressées, elles peuvent prendre contact avec lui. Par ailleurs, il indique qu'un plan du site est disponible sur le site internet de l'organisateur et de l'APECOVE.

Séance du Conseil municipal du 21 décembre 2021

Mme LAPAIRE indique que la Présidente du Conseil municipal a eu l'envie de mettre en avant le nouveau sapin de Noël qui sera installé devant la mairie. Comme l'occasion de prendre une photo de groupe du Conseil municipal ne s'est pas encore présentée, crise sanitaire oblige, l'idée a été émise d'essayer d'organiser une séance photo avant ou après la prochaine séance du Conseil municipal. D'autres informations seront communiquées ultérieurement.

Mme LAPAIRE ayant terminé ses communications, **Mme la Présidente** passe la parole à M. GOEHRING.

Patinoire de Vézenaz

M. GOEHRING informe que la patinoire de Vézenaz sera ouverte du 9 décembre 2021 au 20 février 2022.

Marché de Noël – 17 et 18 décembre 2021

M. GOEHRING informe que ce marché de Noël, organisé par l'Association du marché de Vézenaz, en collaboration avec la commune, aura lieu à la Ferme de Saint-Maurice.

Comme il n'y a plus de communications, **Mme la Présidente** prie les membres de l'administration, ainsi que les membres du Conseil administratif, de quitter la salle, afin de laisser les membres du Conseil municipal procéder au traitement des demandes de naturalisation qui doivent avoir lieu à huis-clos.

13. NATURALISATIONS A HUIS-CLOS

Trois dossiers de naturalisation sont traités.

Mme la Présidente remercie l'assemblée et lève la séance à 20h30.

Collonge, le 23 novembre 2021.





Législature 2020-2025
Délibération 21-20
Séance du 23 novembre 2021

Proposition du Conseil administratif relative à la fixation du taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2022.

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu l'article 308 C, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

vu le rapport de la commission des Finances du 18 octobre 2021,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
en présence de 22 de ses membres
accepte à l'unanimité (21 oui) (majorité simple)

De fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2022 à 100 %.

Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 867'200 F, destiné au versement de la contribution annuelle de la commune de Collonge-Bellerive au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises.

vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton,

considérant que la planification assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandé à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenable, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type,

vu qu'un groupe de travail, réunissant 13 communes appelées à se développer, ainsi que plusieurs départements du canton, s'est réuni à plusieurs reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements,

vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds,

vu le but de partager l'effort exigé par le développement actuel de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens,

vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),

considérant que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit public dont sur les 7 représentants, 5 sont désignés par l'ACG parmi les magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) est compétent pour les attributions des financements versés aux communes,

attendu que les attributions versées sont uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas couverts par d'autres mécanismes de financement,

vu que ces attributions versées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements,

considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 23 millions de francs des communes, ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions,

vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements,

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015,



vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1er janvier 2017,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),

vu la circulaire de septembre 2020 « Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) Budget 2021 », du Service des affaires communales, secteur des finances communales, département de la cohésion sociale, précisant notamment les contributions attendues par commune,

vu le rapport de la commission des Finances du 18 octobre 2021,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
en présence de 22 de ses membres
accepte à l'unanimité (22 oui, la Présidente a voté) (majorité qualifiée)

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de 867'200 F pour le versement d'une contribution au Fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602, dès 2023.
4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2022, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.

Conformément aux articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887 (D 3 05),

vu le budget administratif pour l'année 2022 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de **39'540'434 F** (dont à déduire les imputations internes de **799'772 F**, soit net **38'740'662 F**) aux charges et de **39'807'665 F** (dont à déduire les imputations internes de **799'772 F**, soit net **39'007'893 F**) aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à **267'231 F**,

attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **267'231 F** et résultat extraordinaire de **0 F**,

attendu que l'autofinancement s'élève à **2'507'228 F**,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2022 s'élève à **29 centimes**,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de **18'893'700 F** aux dépenses, et **0 F** aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à **18'893'700 F**,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de **2'507'228 F**, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de **16'386'472 F**,

vu le rapport de la commission des Finances du 18 octobre 2021,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
en présence de 22 de ses membres
accepte à l'unanimité (22 oui, la Présidente a voté) (majorité qualifiée)

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2022 pour un montant de **39'540'434 F** (dont à déduire les imputations internes de **799'772 F**, soit net **38'740'662 F**) aux charges et de **39'807'665 F** (dont à déduire les imputations internes de **799'772 F**, soit net **39'007'893 F**) aux revenus, l'excédent de revenus total présumé s'élevant à **267'231 F**.
Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **267'231 F** et résultat extraordinaire de **0 F**.
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2022 à **29 centimes**.
3. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2022 jusqu'à concurrence de **16'386'472 F** pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.
4. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2022 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

